



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 26 avril 2018

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national,
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
MME BERRETTA	Représentant le Secrétaire général de la Préfecture du Var,
M. BLANQUET	Représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. CARRASSAN	Représentant la commune d'Hyères,
M. CREUSEFOND	Résident permanent sur l'île de Porquerolles,
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros,
M. DE MARCO	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
M. DUCHESNE	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. GIRAN	Maire d'Hyères,
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. LEFEBVRE	Représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Var,
MME LESIEUR	Représentant le directeur académique du Var,
MME MARINO	Représentant le président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
M. MARTIN	Président du conseil scientifique du Parc national,
MME MARY	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M. MASSON	Représentant la commune de La Garde,
MME MAURER	Représentant l'Agence française pour la biodiversité,
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. MIALET	Représentant le directeur interrégional de la mer Méditerranée,
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville d'Hyères, présidente du conseil d'administration,
M. ROTHÉ	Directeur départemental des finances publiques du Var,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. JACOB	Représentant le Préfet du Var, Commissaire du Gouvernement,
M. BARCELO	Parc national – chef du service connaissance du patrimoine,
M. CORBOBESSE	Parc national – chef du secteur de Giens,
MME CRAVERO	Parc national – service financier,
M. DUNCOMBE	Directeur du Parc national,
MME MARQUE	Métropole Toulon Provence Méditerranée – Site des Salins d'Hyères,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
MME LECAT	Parc national – adjointe à la cheffe du service Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines,
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
M. MAXIME	Parc national – Chef de secteur de Porquerolles,
MME MONTELLY	Ministère de la transition écologique et solidaire, Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire, adjointe au sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres,
MME OUDIN	Conseil régional PACA, Service espaces naturels, parcs naturels régionaux et biodiversité,
M. PRODROMIDES	Président du conseil économique social et culturel du Parc national de Port-Cros,
MME SOULIER	Accompagnant M. DUCHESNE dans le cadre de la journée duo day,
MME VERDIER	Directrice adjointe du Parc national.

ETAIENT EXCUSES

MME AUDIBERT	Représentant la commune d'Hyères,
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
M. BACHELLERIE	Contrôleur financier régional,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Martin,</i>
MME BOUTEILLE	Agent comptable du Parc national de Port-Cros,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration, <i>pouvoir à M. Creusefond,</i>
M. CHARLOIS	Maire de La Garde,
M. DALMAS	Représentant la commune d'Hyères,
M. DELI	Représentant des sports de nature,
M. FALCO	Représentant le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. JOBERT	Maire de La Croix Valmer,
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. RUSSAC	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
M. STASSINOS	Maire du Pradet,

M. TYDGAT

Représentant la commune de Ramatuelle,

M. VIALE

Adjoint spécial de l'île du Levant,

La présidente salue la présence du Préfet du Var représenté par **M. Serge JACOB** ; du Préfet maritime de Méditerranée représenté par **M. Thierry DUCHESNE**, accompagné de Mme Soulier dans le cadre du programme duo day ; du Conseil régional PACA représenté par **Mme Edwige MARINO** ; du Conseil départemental représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; du Maire d'Hyères, **M. Jean-Pierre GIRAN** ; de la mairie de La Garde représentée par **M. Jean-Louis MASSON** ; et de la mairie de La Croix Valmer représentée par **Mme Catherine HURAUT**, adjointe au maire.

La présidente remercie également Mme Hélène MONTELLY, adjointe au sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres / Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire, venue assister à ce conseil d'administration.

La présidente présente les excuses de la Métropole Toulon Provence Méditerranée représentée par **M. Hubert FALCO**, président ; du Maire de La Croix Valmer, **M. Bernard JOBERT** ; du maire de La Garde, **M. Jean-Claude CHARLOIS** ; de la commune de Ramatuelle représentée par **M. Roland BRUNO**, Maire et **M. Richard TYDGAT**, adjoint au maire ; des représentants de la commune de Hyères, **M. Michel DALMAS**, **Mme Édith AUDIBERT** ; de l'adjoint spécial de Porquerolles, **M. Philippe PISANI** ; de la DIRECCTE représentée par **M. Patrick MADDALONE** ; du président de la Chambre d'Agriculture du Var, **M. Alain BACCINO** ; de **Mme Denise BELLAN-SANTINI** qui donne pouvoir à **M. Gilles MARTIN** ; de **Mme Laurence CANANZI** qui donne pouvoir à **M. Marc CREUSEFOND** ; de **M. Patrick FOLTZER** qui donne pouvoir à **M. François de CABARRUS**, et de **MM. Georges DELI** et **Christian MOLINERO**.

La présidente informe que M. Yann Arthus-Bertrand a présenté sa démission du conseil d'administration du Parc national. Il sera remplacé prochainement par un nouvel arrêté ministériel.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la présidente** informe que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En introduction, **la présidente** accueille le nouveau président du conseil scientifique du Parc national, **M. Gilles Martin** qui succède à M. Charles-François Boudouresque.

M. Martin indique succéder à CF. Boudouresque qui a consacré 31 ans de sa vie au Parc national de Port-Cros. Il informe être professeur émérite de l'Université de Nice. Il est juriste et a travaillé sur le droit de l'environnement. Il a fait sa thèse de doctorat en 1976 en droit de l'environnement et a présidé la commission qui a élaboré le Code de l'environnement à partir de 1992 jusqu'en 2000. **M. Martin** est membre du CS du Parc national depuis 19 ans et vice-président de ce CS depuis la même durée.

La présidente félicite **M. Martin** pour cette brillante carrière et le remercie de mettre ses compétences au service du CS du Parc national.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2018.

M. de Cabarrus informe que le document « *Promenades inspirées sur les sentiers de Port-Cros* », remis sur table, a été réalisé par l'association des Amis de Port-Cros en lien avec les services du Parc national et de la mairie d'Hyères. C'est une invitation à visiter Port-Cros avec un regard et un point de vue culturel. L'association a souhaité offrir ce livret aux administrateurs.

Concernant le procès-verbal, **M. de Cabarrus** ne comprend pas la réponse du **directeur** apportée à ses questions en p. 30. Il lui en a fait part par courriel, il y a quinze jours, demeuré sans réponse. **M. de Cabarrus** pense que ce n'est pas l'objet aujourd'hui de revenir sur ce point en détail mais il

soulignait dans cette question que les sentiers piétons d'accès aux plages de la Palud et plage du Sud ne sont toujours pas refaits. Cela fait trois ans que ce sujet est évoqué. Ces sentiers sont empruntés par 90% des 350 000 visiteurs de l'île et il serait bon de pouvoir les accueillir sur des sentiers qui ne soient pas dangereux, avec des toilettes sèches qui fonctionnent, et avec la possibilité de visiter le fort de l'Estissac. Ce qui a toujours été le cas. Quand **M. de Cabarrus** pose cette question au chef de secteur de Port-Cros, il lui répond avoir 30% de moyens en moins et être en retard par rapport au planning. **M. de Cabarrus** trouve cela très inquiétant.

Le directeur propose à **M. de Cabarrus** de lui faire une proposition de modification du procès-verbal pour prendre en considération ses remarques. Il ne voudrait pas, à ce stade de la réunion, rouvrir le débat sur la question. Les questions techniques, que **M. de Cabarrus** soulève, sont des questions importantes qui sont bien prises en considération au niveau du Parc national. Pour partie, cela demande l'engagement de marchés publics. L'établissement est sous les règles de comptabilité publique avec des délais incompressibles à respecter. Les préoccupations de **M. de Cabarrus** sont bien intégrées dans les priorités d'action du Parc national qui a un devoir d'accueillir le public dans des conditions normales. L'établissement s'y attache pour le mieux et apporte les réponses en fonction des moyens financiers et des moyens humains qui sont disponibles chaque année.

M. de Cabarrus a du mal à comprendre et à entendre cela car il constate d'un côté l'achat d'un nouveau zodiac pour la surveillance à Port-Cros à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros et de l'autre le non aménagement de sentiers pour l'accueil des visiteurs à hauteur de quelques milliers d'euros. Sans épiloguer sur ce sujet, la formulation juste est : quand est-ce que le Parc national réalise ces travaux ? Il faudrait que cela soit fait le plus vite possible.

M. Prodromidès souhaiterait que, dans le procès-verbal portant sur le vote à propos de la convention de mise en œuvre du rattachement avec l'AFB, la voix consultative du CESC qu'il a exprimée contre soit retranscrite telle qu'il l'avait demandé.

La présidente confirme que cette modification sera apportée au procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

II. Projet de motion accompagnant le vote sur la convention de rattachement des dix établissements publics des Parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité.

La présidente rappelle que, lors du dernier conseil d'administration en date du 12 mars, une majorité d'administrateurs a manifesté son désaccord quant à la signature de la convention de mise en œuvre du rattachement des dix Parcs nationaux à l'AFB.

Lors de ce vote, les administrateurs ont convenu d'adresser à Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire une motion précisant les raisons de ce refus.

Aussi, **la présidente** a adressé aux administrateurs, par courriel en date du 22 mars, un projet de motion reprenant les différents points de mécontentement qui avaient été exprimés en séance. Plusieurs administrateurs lui ont renvoyé leur accord ou des ajustements à apporter.

Ce projet a ensuite été adressé par courrier à Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, dont une copie a été transmise aux administrateurs par courriel en date du 30 mars.

La présidente tient à disposition des administrateurs les courriers qui ont également été adressés par d'autres administrateurs (**M. Giran, M. Prodromidès et M. de Marco**) et les courriers de réponse correspondants du Ministre.

La présidente fait lecture de la lettre de M. le Ministre Nicolas Hulot qu'elle a reçu la veille au soir, condition *sine qua non* pour tenir cette séance.

« Madame la présidente,

Votre fonction en tant que présidente du conseil d'administration du parc national de Port-Cros, berceau des espèces protégées et joyau du patrimoine naturel français, constitue un mandat et une responsabilité importants. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre détermination pour contribuer à faire vivre ces espaces naturels exceptionnels.

J'ai pris connaissance de votre courrier et du projet de motion accompagnant le vote sur la convention de rattachement. Vous portez à ma connaissance des difficultés relatives à la réduction des moyens des parcs nationaux, aux conséquences sociales du rattachement des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et au manque de représentativité des parcs nationaux au sein des instances de gouvernance de l'AFB.

Les parcs nationaux représentent des territoires d'exception en matière de préservation et de conservation de la biodiversité. Ils couvrent un panel de tous les grands écosystèmes marins et terrestres, emblématiques de la richesse de la biodiversité française. Vous portez un projet d'ambition nationale dont l'ancrage local est essentiel. Les parcs nationaux participeront, aux côtés de la nouvelle agence française pour la biodiversité, aux défis planétaires que nous devons mener : la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la santé de nos populations, le développement durable.

J'ai conscience de l'importance des changements qui impactent nos politiques de l'eau et de la biodiversité. Je sais que ces évolutions peuvent susciter des inquiétudes. Je suis sensible à vos préoccupations et je veillerai personnellement à ce qu'une attention particulière soit portée aux enjeux humains et sociaux induits par ces évolutions.

Dans la continuité de l'« Appel de Barcelonnette » des présidents des parcs nationaux du 30 juin 2017 et de ma rencontre avec l'ensemble des présidents le 17 janvier dernier, je vous réaffirme mon attachement à la spécificité et à la richesse des parcs nationaux. J'ai eu plaisir à échanger avec chacun d'entre vous. L'évolution récente du contexte institutionnel a été l'élément moteur dans la mobilisation croissante des directeurs et présidents des parcs nationaux, plus unis et plus forts au sein d'instances collectives récemment mises en place. Je vous encourage à poursuivre cette dynamique fédératrice, en partenariat avec la communauté des espaces protégés.

A cet effet, je suis particulièrement attaché à la réussite de la collaboration entre parcs nationaux et Agence française pour la biodiversité. Le rattachement des parcs nationaux à l'AFB initie une nouvelle démarche partenariale entre établissements publics, dans une logique de synergie et de complémentarité des acteurs de l'eau et de la biodiversité. Ce principe nouveau issu de la loi pour la reconquête de la biodiversité du 9 août 2016 consiste à mettre en commun des services et des moyens entre établissements publics. Ses modalités sont précisées dans une convention de rattachement conclue pour une durée de 3 ans à compter de 2018. Elle matérialise ainsi l'engagement de chaque partie prenante dans le processus de collaboration et élargit cette dynamique à de nouveaux champs d'actions (coopération entre espaces protégés, coordination des stratégies de police de l'environnement, appui au développement des aires marines éducatives).

Le 12 mars 2018, le conseil d'administration du parc national de Port-Cros a émis un vote défavorable sur la convention de rattachement, expression des malaises et des inquiétudes de ses membres sur l'avenir des parcs nationaux. J'entends et je comprends vos préoccupations dans un contexte institutionnel en pleine évolution. Je regrette cette prise de position dans la mesure où il place le parc dans une situation d'isolement par rapport au collectif et qu'il envoie un signal de défiance à l'encontre de l'ensemble des acteurs de la biodiversité et de la tutelle. Pour partie, le rattachement entre les parcs nationaux et l'AFB est déjà à l'œuvre, l'agence ayant repris les missions autrefois gérées par

l'établissement Parcs Nationaux de France (PNF). En outre, les parcs nationaux n'avaient jamais eu cette sécurité contractuelle avec PNF. Le dispositif du rattachement à l'AFB présente donc des avancées et permet de sécuriser le rôle et les missions des parcs nationaux.

En conséquence, mes services et moi-même seront particulièrement vigilants au respect des engagements contractés par chaque partie prenante. En effet, la convention qui est proposée aux administrateurs constitue une première étape prudente, qui sera régulièrement évaluée au sein d'un groupe de pilotage au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Un nouveau conseil d'administration est convoqué le 26 avril prochain pour délibérer à nouveau sur la convention de rattachement. Je sais pouvoir compter sur votre soutien et votre intervention auprès de l'ensemble des administrateurs.

Enfin, j'entends vos inquiétudes concernant la représentation des parcs nationaux au sein des instances de gouvernance de l'AFB : conseil d'administration, commission Aires protégées et comité d'orientation milieu terrestre [et il manque comité d'orientation mer et littoral là où moi je siége donc là où Port-Cros siége]. La création récente de la conférence des Présidents des conseils d'administration des parcs nationaux est précisément de nature à permettre de porter une voix unique et forte des présidents devant les instances de gouvernance de l'AFB et devant le ministère.

Par ailleurs, mon soutien est pleinement acquis au parc national de Port-Cros, pionnier des parcs nationaux en France. Cette longue expérience et l'originalité de son action, sur terre comme sur mer, expliquent le rôle emblématique qu'il joue en Méditerranée. Vous attirez mon attention sur les caractéristiques historiques, paysagères et patrimoniales du parc : gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral, gestionnaire du Conservatoire botanique national méditerranéen, autorité portuaire pour le port de l'île de Port-Cros. Valoriser cette typicité inhérente à chaque parc national, c'est reconnaître son caractère exceptionnel et œuvrer à préserver les moyens de l'établissement public en cohérence avec les missions déclinées dans la charte et dans la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux.

Dans cette même perspective, mes services et moi-même sommes particulièrement attentifs à préserver les moyens des parcs nationaux. Pour l'année 2018, par rapport à d'autres opérateurs du Ministère, le montant des crédits versés aux parcs nationaux n'a pas subi de baisse (reconduction pour 2018 du montant versé en 2017).

Ému par la perte de 500 hectares d'espaces naturels du littoral varois lors des incendies du Cap Lardier à l'été 2017, j'ai salué l'investissement exceptionnel des équipes du parc en lien avec les communes de la Croix Valmer et de Ramatuelle et des services de secours dans la gestion de ces incendies. C'est à ce titre qu'un financement exceptionnel du ministère de 80 000 € a été accordé à l'établissement public pour lui permettre de mobiliser les moyens humains nécessaires et conduire des opérations de lutte contre l'érosion des sols. Soyez assurée que ces spécificités exceptionnelles sont pleinement prises en compte dans l'attribution des moyens des parcs nationaux chaque année.

Je sais l'importance de l'action au quotidien des parcs nationaux sur nos territoires. La priorité de mon ministère est de défendre l'ambition nationale de protection de la biodiversité et d'œuvrer pour qu'elle devienne un enjeu tout aussi important que la transition énergétique et le changement climatique. Nous devons agir ensemble. Et c'est ce que mon ministère va s'atteler à faire, en s'appuyant sur la communauté des parcs nationaux et de l'ensemble des espaces naturels et protégés. Nous sommes à un moment crucial de changement, votre soutien et votre action sont essentiels.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, l'expression de mes meilleures salutations.

Nicolas HULOT »

La présidente laisse la parole aux administrateurs.

Avant d'intervenir sur ce point, **M. Giran** voudrait rendre un petit hommage à M. Boudouresque. Pendant 30 ans, il a été un président du CS tout à fait exceptionnel et exemplaire. **M. Giran** est très heureux de voir arriver **M. Martin**. Cela a une petite signification, les sciences humaines succèdent à la biodiversité. Il le dit pour mettre un lien avec ce qui va suivre.

M. Martin précise que les sciences humaines n'effaceront pas la biodiversité.

M. Giran répond que ce n'est pas non plus son intention.

La présidente informe qu'un verre de l'amitié, en l'honneur de M. Boudouresque, sera servi au prochain conseil d'administration.

M. Giran, sans commenter la lettre du ministre d'État qui est pleine de bonne volonté, informe avoir rencontré pendant une heure la directrice de Cabinet de M. Hulot, Mme Pappalardo, accompagnée du directeur de la nature et des paysages, et d'une chargée de mission. Il a également eu une réponse de M. Hulot à son courrier. Quel est le problème ? De son point de vue, il se permet de le répéter de façon récurrente, le ministère s'appelle Transition Écologique et Solidaire et l'Agence s'appelle Agence pour la biodiversité. Mme la directrice de Cabinet, qu'il connaît depuis longtemps et qui est remarquable, est l'ancienne directrice de l'ADEME donc est dans la transition énergétique et les énergies renouvelables, et M. Hulot, c'est la biodiversité.

De son point de vue, et en qualité d'auteur et de rapporteur de la loi de 2006, le triptyque sur lequel sont assis les Parcs nationaux repose sur :

1/ la biodiversité : là, elle est satisfaite.

2/ les paysages : le terme n'est même pas prononcé dans quelle que lettre que ce soit or y aurait-il des parcs nationaux s'il n'y avait pas des paysages emblématiques ayant un caractère particulier et non duplicable ? C'est cela la définition.

3/ la gouvernance partagée : elle occupait une place importante dans la loi, entre l'État et les collectivités.

Deux éléments de la lettre qui lui a été adressée par le Ministre sont, de son point de vue, positifs :

- l'affirmation très claire du fait que les Parcs nationaux resteront des établissements publics administratifs. Cela est fondamental. Si d'aventure ce statut n'était pas souligné et gravé dans le marbre, il serait à craindre qu'avec le temps, il y ait un risque de dilution.
- la voix unique et future de la conférence des présidents qui sera entendue. Il est également dit que la gouvernance originale des Parcs nationaux sera conservée et préservée.

Du point de vue de **M. Giran**, même si la loi est la loi et la situation est la situation, ce ne sont pas des réponses aux inquiétudes qui sont les siennes, exprimées longuement dans un article du *Nouvel économiste* dans lequel il est allé jusqu'à proposer, de façon un peu provocante, de créer à côté de l'agence pour la biodiversité, une agence nationale des paysages qui permettrait, enfin, de travailler avec nos repères traditionnels. Où est le Conservatoire du littoral, où sont les grands sites de France, où sont les parcs régionaux ? Il s'agit là des cousins germains des Parcs nationaux. Pourquoi tous travaillent ensemble depuis une trentaine d'années ? Parce que nous parlons de paysage, nous parlons de gouvernance partagée, nous parlons de compatibilité entre la préservation d'une part et les usages des habitants d'autre part. Nous avons en plus une mission de protection de la biodiversité mais tout le reste nous l'avons aussi parce que les Parcs nationaux français ont ceci d'original par rapport aux Parcs nationaux américains, notamment ceux d'origine, d'être des parcs nationaux habités. 120 communes ont adhéré à la charte du Parc national des Cévennes. Il a été rappelé précédemment que Port-Cros recevait 350 000 visiteurs par an et avec Porquerolles cela se chiffre désormais à plus d'un million. Cette particularité nous oblige à faire de la gouvernance partagée, de l'accueil, de la régulation, des marques. L'essentiel de notre activité est a priori un peu étrangère à la philosophie de l'agence pour la biodiversité. C'est cela qui mérite d'être indéfiniment souligné parce que c'est très important.

M. Giran a entendu, dans la lecture de la lettre de M. Hulot, de nombreuses fois le terme de biodiversité et il s'en réjouit. Mais il a rappelé à Mme Pappalardo que M. Hulot a été connu à travers Ushuaïa et il s'agissait des paysages. Il faut peut-être un retour sur les origines pour qu'on ait ce sentiment que les paysages sont non duplicables, ce qui n'est pas le cas des parcs régionaux.

M. Giran indiquait, dans l'article du *Nouvel économiste*, que le roman national c'est Chateaubriand, Hugo ou Voltaire, la France, c'est de Gaule ou Louis XIV. Mais la France ce sont aussi les Pyrénées, les Alpes et la Méditerranée, à travers leurs spécimens emblématiques des parcs nationaux. C'est un message très important à destination du Ministre et du Président de la République qu'il serait bon d'intégrer dans le roman national cette dimension des paysages emblématiques. Les Parcs nationaux sont nos ambassadeurs. **M. Giran** insiste de façon récurrente et redondante, parce que cela lui paraît très important.

M. Giran souhaite une nouvelle fois, après l'avoir dit en direct, qu'au delà de la meilleure appréhension des Parcs nationaux dans l'AFB, il y ait plus. Le Ministre lui répond que l'AFB reprend les missions de PNF en mieux. Or selon lui, l'AFB reprend en moins parce qu'il ne sait pas où est la marque, où est-ce que sont définies les valeurs transversales des Parcs nationaux, sauf dans le vocabulaire. Il ne sait pas qui fait la communication globale des Parcs nationaux. Un parc national est un concept, une image à vendre. Il appelle donc de ses vœux, en s'adressant à la représentante du ministère, qu'au delà des bonnes intentions, ceci soit physiquement intégré pour qu'il y ait quelque chose de plus dans l'AFB - tant pis pour son nom même s'il aurait préféré une autre appellation - qui identifie ces messages là, parce que sinon il n'est pas sûr qu'ils soient maintenus.

M. Giran a également transmis ces messages à M. Christophe Aubel qui dirige l'AFB. Ce dernier lui a assuré qu'il n'y avait pas de problème. Ce qui lui a paru intéressant c'est qu'il a très clairement dit que c'était un début et que des évolutions étaient possibles. **M. Giran** croit que M. Aubel a la volonté d'évolution. Il faut absolument que les Parcs nationaux le rencontrent et lui fassent comprendre - et ils pourront répéter ce qu'il vient de dire - que cette dimension des sciences humaines soit mieux identifiée.

M. Giran informe avoir siégé au Conseil national de Protection de la nature à Paris dont les membres sont des professeurs émérites d'expérience mais il y manque des historiens, des sociologues, des juristes, des économistes, des écrivains, etc.

La présidente informe qu'un philosophe est désormais membre du CS du Parc national.

Pour **M. Giran**, cela est très important. L'un des travaux le plus important des Parcs nationaux est la résolution des conflits d'usage. Une des problématiques du PNPC, par exemple, est de savoir comment distribuer l'espace avec des usagers aussi diversifiés que les véliplanchistes, les plongeurs professionnels, les plongeurs amateurs, les chasseurs sous-marins, etc. de façon à ce que ces conflits d'usage ne se traduisent pas par une catastrophe écologique.

M. Giran se permettra de faire ce rappel de façon récurrente pour que chacun en soit bien convaincu. Pas pour le PNPC qui est bien défendu, mais cela va plus loin que le PNPC.

M. Prodromidès informe avoir également reçu ce matin la lettre du ministre adressée au CESC qu'il représente avec les deux vice-présidents. Sur le fond, elle est peu différente de celle de la présidente à quelques détails près. Il ne va pas revenir sur l'ensemble de la lettre.

En ce qui concerne le CESC, il avoue être un peu en peine de retrouver la société civile et le rôle qu'elle a eu dans l'élaboration de la charte dans le cadre de la loi Giran de 2006. Dans cette lettre, il doit dire que le Ministre fait certaines promesses, mais les engagements ne sont pas très structurés à son sens. La lettre a peu être été écrite un peu vite la veille. Une phrase ou deux l'interrogent.

Il cite : « en effet la convention qui est proposée aux administrateurs constitue une première étape prudente qui sera régulièrement évaluée au sein d'un groupe de pilotage au fur et à mesure de sa mise en œuvre ». **M. Prodromidès** en déduit deux choses. Le ministère a conscience, en mettant « étape prudente », qu'il faut avancer à pas mesurés, qu'il pourrait y avoir des oppositions possibles mais qu'il y aura la création d'un groupe de pilotage dans la mise en œuvre de la convention.

M. Prodromidès trouve cela plutôt intéressant dans le suivi et dans l'aller retour entre le sommet et la base, c'est à dire entre les Parcs nationaux et l'AFB.

Il a également noté la phrase suivante : « valoriser cette typicité inhérente à chaque parc national c'est reconnaître son caractère exceptionnel et œuvrer à préserver les moyens de l'établissement public en cohérence avec les missions déclinées dans la charte et dans la loi du 14 avril 2016 relative aux parcs nationaux ». **M. Prodromidès** avait demandé dans la lettre qu'il a adressée au ministère, qui a été communiquée aux membres du CESC mais pas aux membres du conseil d'administration, qu'il y ait pour chaque Parc national une convention spécifique, déclinaison de la convention générique. Il lui avait été répondu que c'était difficile. Là, c'est, de façon atténuée, prudente, ce qu'il voit avec le terme « typicité inhérente à chaque parc national », en tous cas c'est quand même reconnaître que chaque parc national est différent l'un de l'autre. Il écrivait qu'il comprenait mal comment avoir une convention, même s'il s'agit de mutualisation, qui se décline aussi bien sur le parc national de la Réunion, que celui de Port-Cros, de la Vanoise ou des Cévennes du fait qu'il y a un besoin de spécifier les particularités de chaque Parc national et ses besoins via notamment les chartes.

Le paragraphe suivant est celui qui inquiète le plus **M. Prodromidès**. Il cite : « Dans cette même perspective, mes services et moi-même sommes particulièrement attentifs à préserver les moyens des parcs nationaux. Pour l'année 2018, par rapport à d'autres opérateurs du Ministère, le montant des crédits versés aux parcs nationaux n'a pas subi de baisse (reconduction pour 2018 du montant versé en 2017). » Or, ce que demandait le CESC dans sa lettre, c'est bien que non seulement il n'y ait pas de baisse mais qu'il y ait une augmentation. Et ce notamment vis à vis du maintien et de l'accroissement possible d'ETP par rapport à l'amplitude de ce territoire augmenté de 50 fois et des missions nouvelles qui sont affectées aux Parcs nationaux pour suivre l'ambition de la charte et de la loi de 2006. Le ministère répond que le budget a été sécurisé pour 2018 or c'est la suite qui les intéresse. Comme **M. Prodromidès** l'écrivait, ce qui inquiète le CESC c'est que cela reviendra en discussion à chaque projet de loi de finances. Il faudra se battre, et il soutiendra la direction qui aura à faire la preuve de ses besoins, tous les ans, sans qu'il y ait un socle de financement reconduit automatiquement d'une année à l'autre en fonction de l'ensemble des missions augmentées du PNPC. Cette phrase, du point de vue de l'engagement budgétaire via l'AFB, ne le rassure pas.

A titre indicatif, mais c'est plutôt symptomatique, lors de la dernière réunion du contrat de baie, il y a une quinzaine de jours, **M. Prodromidès** a appris que l'Agence de l'eau qui est ponctionnée pour financer l'AFB et les Parcs nationaux, avait décidé unilatéralement de se retirer, par exemple, dans le contrat de baie des îles d'or des projets d'assainissement non collectifs, qui pouvaient être importants. L'Agence de l'eau, incertaine sur les fonds dont elle disposera avec la variabilité de la redevance sur l'eau, préfère sécuriser de la trésorerie plutôt que de l'affecter à des projets de subvention participant à la fois au développement durable et à la santé du territoire. C'est un des premiers signes qui pour lui est inquiétant.

M. Giran, pour qu'il n'y est pas d'ambiguïté, précise qu'il ne votera pas contre mais s'abstiendra sur le vote de la convention de mise en œuvre du rattachement. Il ne fait pas de procès d'intention mais il ne fait pas non plus totalement confiance pour voir aboutir les souhaits qui sont les siens. Sa volonté n'est pas de bloquer le ministère. D'ailleurs, une phrase de M. Hulot est un peu sévère dans sa lettre.

La présidente remercie le Ministre pour avoir pris le temps d'apporter une réponse à chacun. Il est vrai que les administrateurs n'ont peut-être pas eu les réponses aussi détaillées, précises qu'ils l'auraient souhaité mais c'est peut-être compliqué à ce niveau là. Comme le dit **M. Giran**, les administrateurs vont continuer à défendre leurs convictions, leurs demandes.

M. Jacob excuse d'abord l'absence de M. le Préfet qui est actuellement à Marseille. Il assure en son nom les fonctions de Commissaire du Gouvernement avec grand plaisir.

C'est toujours un plaisir que de retrouver les administrateurs, dans une enceinte qui est animée plus souvent intellectuellement que pour des raisons d'incompatibilité d'humeur et c'est quand même l'essentiel. Il retiendra aussi la richesse de ces échanges très conceptuels et il y reviendra.

M. Jacob voudrait simplement indiquer, avant de laisser poursuivre la réunion et inviter l'assemblée à voter, trois points.

Le premier est que le signal qui a été donné lors de la précédente séance du conseil d'administration a été entendu par le Ministre. Cette lettre signée du Ministre d'État est un signal fort.

Évidemment, **M. Jacob** n'est pas là pour commenter les écrits du Ministre mais pour appuyer un certain nombre de points, qui ont fait l'objet d'un échange entre Mme Pappalardo et M. le Préfet, Mme Pappalardo qui a également rencontré M. Giran. Elle est très attentive au bon déroulement de toute la séquence de signature de la convention. Celle-ci est la déclinaison réglementaire de la loi du 9 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité qui prévoit le rattachement des Parcs nationaux à l'AFB. Cette loi se décline réglementairement par le dispositif de convention qui permet de définir les modalités techniques de mise en œuvre. Le signal a donc été entendu et les engagements forts ont été traduits par la directrice de Cabinet dans les différents échanges et **M. Jacob** sait que ces échanges se poursuivront.

Le deuxième point sur lequel il voudrait insister est que le PNPC pèsera plus en étant dedans que dehors, y compris du point de vue psychologique ou conceptuel. **M. Jacob** rejoint ce qui a été dit précédemment sur le fait qu'il y a des spécificités qu'il faut pouvoir faire valoir. D'ailleurs il pense, en parlant en parfait accord avec sa collègue du ministère dont il salue ici la présence, être là aussi pour alimenter le ministère en propositions et en souhaits d'évolution dans notre corpus doctrinal.

M. Jacob terminera en insistant sur ce dernier point. Le Ministre a bien écrit qu'il y aurait un groupe de pilotage. Il s'agit d'une expression générique. C'est en tout cas la mise en place d'une instance pour regarder, évaluer dans le temps, la manière dont la convention vit. Parce que c'est à nous de faire vivre la convention, Parc national par Parc national, sans chercher à être dans un esprit de clonage d'un Parc national à l'autre, au contraire. **M. Jacob** connaît l'attachement de M. le Maire d'Hyères à ce Parc national. Pour des raisons institutionnelles, il pense que le PNPC a tous les ingrédients, sans faire de chauvinisme, pour faire valoir un corpus doctrinal et une déclinaison opérationnelle de premier plan. Si on est capable de traduire dans les faits et dans l'évolution de notre feuille de route stratégique, de faire bouger les lignes et de convaincre le ministère que c'est nous qui sommes dans le sens de l'histoire, là on va pouvoir faire appel à des moyens en termes de ressources ou de budget. Tous les ans, en tant que Secrétaire général de la Préfecture, il se bat pour préserver les effectifs. Plus on sera bon, plus on aura des projets intéressants qui vont dans le sens de l'histoire. Quel est-il ? Ce sens de l'histoire est fabriqué à la fois par des politiques publiques dont la conception revient à l'échelon national et puis nous, qui sommes sur le terrain, qui sommes chargés d'en définir la posologie. Si l'on se trompe dans la posologie, les politiques publiques aussi brillantes soient-elles échoueront, c'est son discours de membre du corps préfectoral. On est donc aussi importants sur le territoire qu'en centrale. On arrivera pas à faire évoluer nos politiques publiques, et singulièrement la vie du PNPC, si on n'arrive pas à se mettre en phase, si on ne fait pas coïncider nos administrations centrales et nos échelons territoriaux. Si un des deux éléments est défaillant, cela posera évidemment une difficulté. **M. Jacob** voudrait insister sur ce point. On pèsera plus en étant dedans que dehors et deuxièmement il nous appartient de démontrer aussi au ministère que nos idées, nos projets s'inscrivent non seulement dans la ligne fixée par le ministère mais dans le cadre d'une dialectique entre fonctionnaires et personnalités de tous horizons. Faire bouger les lignes et dire au ministère qu'on a des idées, voilà comment on pourrait les mettre en place, si vous nous accordez des moyens pour le faire. Aujourd'hui, c'est cette logique qui irrigue notre manière de travailler avec les collectivités. Les maires connaissent la dotation d'équipement des territoires ruraux ou des dotations financières comme la dotation de soutien à l'investissement local. Aujourd'hui on est dans des logiques de projet, on n'est pas dans des logiques de reconduction d'enveloppe budgétaire d'une année sur l'autre déconnectée de projet. Si les projets sont moyens ou médiocres, évidemment les financements ne suivront pas. Il est vrai que cela est beaucoup plus inconfortable que ce que nous avons connu par le passé, où comme ce qu'il a connu il y a une quinzaine d'années dans les armées où il fallait absolument consommer pour obtenir la même enveloppe l'année d'après. Aujourd'hui cela est terminé, la logique n'est plus la même. On est dans des logiques de haute qualité de projets pour pouvoir revendiquer à bon escient les moyens dont nous avons besoin.

M. Jacob porte un message volontariste et en même temps très ouvert et très optimiste, étant bien sûr conscient qu'il n'est pas exempt de difficultés. D'ailleurs s'il n'y avait pas de difficulté on ne serait pas là et le Ministre lui-même n'aurait pas pris sa plume. Même si la lettre a été signée la veille, pour bien connaître la manière dont les choses se préparent, elle est préparée depuis plus longtemps. Il y a évidemment beaucoup de travail avec l'appropriation politique qui succède à l'ingénierie.

M. Martin a lu, avec beaucoup d'attention, le procès-verbal du conseil d'administration précédent et il a bien compris les inquiétudes qui se manifestaient et qui lui paraissent tout à fait légitime. CF. Boudouresque, qui l'a précédé à cette place, a voté contre la dernière fois. Ils en ont discuté par courriel et par téléphone. M. Boudouresque lui a précisé qu'il avait adopté cette position pour envoyer un signal fort face à ces inquiétudes. Ce signal a été envoyé, il a été reçu. A-t-il été entendu ? Personnellement il n'en sait rien mais il y a quand même le signe qu'il a été reçu et qu'il a été intégré à la réflexion. Il n'en sait rien mais pour le savoir, il pense qu'il ne faut pas isoler le PNPC dans cette affaire. Avec la même clarté que l'a fait **M. Giran** à l'instant, **M. Martin** voudrait dire que personnellement il votera pour l'adoption de la convention et ce pour deux raisons :

- Premièrement, cette convention a été discutée et elle a été négociée. Ce n'est pas un contrat d'adhésion puisque le collège des directeurs et la conférence des présidents ont connu et amendé et pu faire évoluer cette convention.
- Deuxième élément, la convention lui paraît offrir, comme le dit le Ministre même si ce n'est pas parce qu'il le dit qu'il le reprend, une sécurité contractuelle, notamment pour l'obtention de la sécurisation des financements. C'est précisément parce que, pour la première fois, il y a un engagement contractuel que l'on pourra se saisir de cet engagement pour essayer de se battre. Donc il l'aperçoit non pas comme une fin en soi mais comme un outil dont nous devons nous saisir pour, non pas baisser la garde, mais au contraire pour insister auprès des pouvoirs publics sur les aspects financiers, sociaux, protection de poste, etc. Venant de l'université, il a bien vu la transformation très profonde qui l'a affectée. Aujourd'hui n'importe quel centre de recherche n'a plus les crédits qu'il avait l'année précédente. Il n'a de crédit que s'il est capable de présenter des projets de recherche qui tiennent la route. Il en va de même pour toutes les institutions. Il faudra être très bons mais il ne doute pas, pour avoir suivi ce qui s'est fait depuis quelques années déjà, que le Parc national puisse être très bon dans la présentation de projets.

M. Jacob tient aussi à préciser clairement qu'il souhaite que la convention soit adoptée.

M. Creusefond revient sur le terme employé par **M. Jacob** « d'action valorisante ». Il fait partie de ce que **M. Prodromidès** appelle la société civile. Lui, il l'appelle la partie citoyenne. Cela fait plus de dix ans que la partie citoyenne travaille aux côtés du Parc national pour Natura 2000 ou la Charte qui a été citée en exemple de charte participative. Des actions valorisantes ont déjà été mises en place or l'établissement perd encore 1 ETP.

M. Jacob ne prétend pas que l'établissement n'a pas mis en place d'actions valorisantes. Au contraire, le Parc national ne pourrait pas présenter les bilans qui existent aujourd'hui si le travail fait ne l'avait pas été. Il a personnellement pu s'en apercevoir à plusieurs reprises. Il n'est donc absolument pas question de dévaloriser ne serait-ce que d'un iota le travail qui a été fait et qui mérite d'être salué. **M. Jacob** mesure lui même les effets d'évolution des modes d'administration dans le temps qui posent question sur le plan de la gestion des moyens. Cela ne veut pas dire que ce qui a été fait avant ne mérite pas considération, au contraire, c'est un capital. Il s'agit de voir comment le faire fructifier, quels que soient les profils, quels que soient les métiers, quelles que soient les fonctions que l'on exerce. Comment faire fructifier ce capital dans un resserrement budgétaire qui de toutes façons est notre quotidien. **M. Jacob** n'a rien voulu dire d'autre sinon d'ailleurs que saluer le travail fait.

M. Giran croit qu'il y a deux interlocuteurs pour les Parcs nationaux : le ministère et l'AFB. Lorsque l'on évoque les moyens, ce n'est pas l'AFB qui distribue le budget, c'est le ministère.

Mme Maurer confirme.

M. Giran souhaite savoir ce qu'il y a dans un contrat quand il le passe. Ce qu'il souhaiterait pour sa part, pour infléchir positivement l'action de l'AFB, c'est que dans ce contrat que les Parcs nationaux passent avec l'AFB, la liste non exhaustive des thèmes qu'il évoquait que sont la nature, le paysage, la gouvernance partagée, soient des priorités. S'il n'y a rien dans le contrat, pourquoi le passer ?

Ou en tous les cas, si on passe un contrat et qu'on attend ensuite que quelqu'un le remplisse, qui s'en charge ? Par contre pour le budget, si on est pertinent, efficace, on a entendu monsieur le Secrétaire général, et le ministère sera plus généreux avec le PNPC, mais il ne faudrait pas qu'on soit handicapé par un contrat dont on ne sait pas quel est le contenu.

M. Prodromidès ajoute que dans sa lettre, le Ministre rappelle que c'est bien lui qui fixe à l'AFB les objectifs financiers. Il en prend acte et il se réjouit que le ministère fixe les demandes et objectifs financiers des Parcs nationaux relativement aux ambitions de ces Parcs. Il ne sait pas ce qu'il en penserait s'il était côté AFB et Agence de l'eau parce qu'il ne sait pas comment ils vont pouvoir discuter.

Il est très heureux et il prend également acte que **M. Jacob** considère et a conscience de la trame qui est celle de ce Parc national. Sans jouer au jeu de l'antériorité, **M. Prodromidès** travaille depuis 1994 avec le Parc national, dans l'idée d'une loi qui est heureusement arrivée grâce à **M. Giran** en 2006 et dont la demande poussait autant du point de vue des collectivités, du Parc national lui-même, que de la société civile. Il a bien conscience que la Préfecture est soumise à des réductions d'effectifs et que **M. Jacob** se bat. Il rappelle malgré tout que cela se fait à périmètre constant, ce qui n'est pas le cas du Parc national qui a désormais un périmètre élargi. C'est cela le problème. Il est bien conscient que la dette de l'État est trop importante mais quand on fait une loi en 2006 qui se traduit par une charte travaillée pendant quatre ans qui aboutit à des missions nouvelles, à un périmètre nouveau, il y a ce qu'on appelle, et **M. Jacob** est son représentant, la continuité de l'État. Donc la loi sur la biodiversité d'août 2016 et la création de l'AFB en 2017 doivent être dans le prolongement et dans la logique de cette loi de 2006 parce qu'il doit y avoir continuité de l'État. On ne peut pas dire, parce qu'il y a une nouvelle loi, qu'on coupe dans les crédits socles, en oubliant que le périmètre a été élargi et l'ambition du territoire également élargie.

Deuxièmement, quand l'élaboration de la charte a débuté, avec Céline Maurer qui était directrice adjointe à l'époque, Laurent Maxime, Alain Barcelo, Marc Creusefond, ici présents, etc. l'idée de passer en mode projet faisait partie de cette charte. Il y a d'ailleurs eu une conversion en mode projet en cours de charte. L'un des premiers à dire qu'il fallait s'habituer à travailler en mode projet était le Préfet Laurent Cayrel, avec qui il a assez longuement discuté et qui était bien conscient de l'implication de la société civile et de l'importance de la société civile dans l'interface entre la direction du Parc national et le territoire local, voir même avec les collectivités. Ce mode projet a été co-porté par tout le monde. Ce qui importe dans cette charte, et il en donne acte, c'est que nous avons partagé une ambition, un projet, y compris avec les services de l'État avec qui nous avons beaucoup discuté. Cela nous a rapproché et c'est là l'essentiel. Sa crainte, dans ce vote et dans cette convention est le fait de se retrouver anxieux, pour pas dire plus, vis à vis des moyens qui découleront de la politique de l'AFB. C'est que l'on revienne là dessus et notamment qu'on se retrouve de nouveau avec une scission entre services de l'État, société civile et collectivités. **M. Prodromidès** a connu cela pendant des années dans le PNPC, avec des gens dressés les uns contre les autres, chacun défendant son pré carré. La charte a permis une convergence, il irait même jusqu'à dire une communion, et notamment avec les services de l'État. La résolution de problèmes très concrets en mer ou à terre s'est faite en bonne intelligence et c'est cela aussi qu'il voudrait préserver et il aimerait que **M. Jacob** l'entende.

M. Jacob répond, si on lui permet cette expression, boire du petit lait en écoutant **M. Prodromidès** parce que ce n'est pas toujours son quotidien. Il parle aussi au nom des fonctionnaires d'État qui sont là parce que c'est d'abord plutôt flatteur pour eux. Donc il en remercie **M. Prodromidès**. Évidemment, les services de l'État continueront. **M. Jacob** ne fait pas simplement le relais très loyal du Ministre d'État mais il le fait aussi en tant que chef de service ou chef de l'administration territoriale de l'État en numéro 2, derrière le Préfet, sauf en ce qui concerne les finances publiques puisque **M. Rothé** est chef des finances publiques. Évidemment, les services de l'État continueront à travailler, à s'investir comme ils l'ont fait dans l'intérêt du Parc national, dans l'intérêt des projets, dans l'intérêt de la stratégie territoriale du département, de ces territoires.

M. Jacob invite les administrateurs à lire le compte-rendu du conseil des ministres du 20 avril dernier qui comporte une intervention assez longue de M. Mézard sur ce qui est appelé la stratégie de territoire. Ce sujet sera un sujet majeur et qui va nous intéresser pour partie sur le nouveau champ

d'intervention publique et qui probablement nous intéressera aussi au niveau du Parc national. Les services de l'État continueront évidemment à travailler comme ils l'ont toujours fait, à mobiliser leurs ressources et à se battre aussi parce qu'ils sont membres du conseil d'administration. Il fera remonter. Il y a un côté revendicatif qui est normal et qui se comprend. Si on ne se fait pas entendre, on ne sera pas entendu. D'un autre côté, soyons aussi pourvoyeur d'idées, pourvoyeur de propositions car la centrale attend beaucoup des territoires pour nourrir les administrations centrales, les directions de métier. Il y a un besoin aussi de faire circuler les idées entre les territoires et la capitale.

M. Giran fait confiance au représentant de l'État, notamment dans le département, pour être un relais efficace et constructif pour le PNPC. Il suggère à la présidente, et il peut s'en charger si elle le souhaite, d'inviter M. Christophe Aubel et ce pour qu'il dise ce que l'on met dans le contrat. C'est cela le fond du problème aujourd'hui dont on délibère. On est en train de se marier avec quelqu'un or on ne sait pas ce qu'il y a dans le contrat. A quoi va nous servir l'AFB ?

Le **directeur** précise que ce contrat a été préparé depuis un an puisque la commande a été passée depuis la création de l'AFB au 1^{er} janvier 2017. Ce contrat est une base et il est évolutif. Il doit être enrichi au fur et à mesure et c'est d'ailleurs prévu avec ce groupe de travail dont on a parlé précédemment. Ce contrat est bâti autour de trois axes principaux qui composent les annexes.

L'annexe n°2 concerne les ateliers nouveaux à monter entre l'AFB et les Parcs nationaux.

Le directeur a été très sensible à ce qui a été dit sur les préoccupations liées au paysage et à l'entretien des forts. Il demandera l'ajout d'un groupe projet sur le paysage comme cela a été évoqué. Le PNPC a effectivement un patrimoine historique extrêmement riche et qui est en train d'être restauré et valorisé. Aujourd'hui, un travail sur les paysages est engagé dans le cadre de la démarche plan de paysage de l'archipel des îles d'Hyères avec la société civile et les collectivités autour de la définition d'orientations paysagères.

A la dernière réunion des directeurs des Parcs nationaux, **le directeur** a été chargé d'organiser avec l'AFB un groupe de travail sur la question de la culture dans les Parcs nationaux. La culture fait appel à la fois à l'art mais aussi à la littérature, à l'histoire, à l'archéologie, etc. Il espère avoir l'occasion de pouvoir enrichir ensemble ce débat et cette discussion.

Cette annexe n°2 doit être co-construite avec les territoires. C'est tout à fait le sens de la loi de 2006 que d'aller au delà de la seule préoccupation de la biodiversité et de pouvoir enrichir le travail qui est fait par les Parcs nationaux dans le cadre d'un travail partagé avec la société civile et les collectivités sur des thèmes qui sont des thèmes nouveaux et que doivent aussi porter ces territoires d'exception.

La première phrase de cette convention précise bien que depuis le 1^{er} janvier 2017, PNF n'existe plus en tant qu'établissement public à part entière. Les moyens, c'est à dire les 45 agents qui étaient à PNF à Montpellier, sont transférés à l'AFB. Il faut néanmoins comprendre qu'aujourd'hui les Parcs nationaux ont besoin de continuer à pouvoir bénéficier de ces services qui sont rendus par cette ancienne équipe de PNF.

Le directeur présente plus en détails l'annexe n°1 de la convention de mise en œuvre jointe au dossier de séance.

La partie A représente les fonctions « métiers » :

- dès à présent, un travail est fait entre les Parcs nationaux et l'AFB sur la mise en œuvre de la stratégie scientifique partagée entre les Parcs nationaux. M. Boudouresque avait expliqué avoir été amené à participer à des ateliers partagés et qu'il fallait évoluer vers du concret sur les stratégies scientifiques.
- les réseaux informatiques utilisés dans chacun des Parcs nationaux sont des réseaux qui sont administrés et gérés par l'AFB. L'établissement doit continuer à en bénéficier.
- la marque Esprit Parc national (EPN). Même si le Parc national de Port-Cros démarre avec 27 marqués sur le territoire, d'autres Parc nationaux ont démarré bien avant et comptent plus de 250 opérateurs privés à être marqués EPN. C'est aussi l'AFB qui est détenteur de la marque, qui porte les valeurs de cette marque, et qui porte aussi les conséquences juridiques qu'il peut y avoir autour de la marque.

- la communication. L'AFB c'est aussi la mutualisation et les publications interparcs. Cela n'empêche pas que chaque Parc national a une stratégie propre le concernant. Il y a un travail sur des outils de communication communs, tels que les agendas GMF, entre les dix Parcs nationaux de façon à avoir une image qui corresponde à l'image des parcs nationaux français au sens large.
- le mécénat est géré par l'AFB.
- les stratégies globales d'éducation à l'environnement. La coordination des programmes d'éducation dans les différents Parcs nationaux est gérée par l'AFB.
- la coordination des polices de l'environnement. L'AFB fait remonter au ministère les demandes en termes d'évolution des polices. Il est plus efficace d'avoir une coordination de ce type que de remonter dix discours complémentaires et pas forcément toujours cohérents.
- l'appui à la mise en œuvre des chartes fait partie des missions menées par l'AFB.
- les stratégies touristiques interparcs sont animées par l'AFB qui organise des groupes techniques pour l'ensemble des Parcs nationaux.
- etc.

La partie B représente les fonctions support. Il s'agit de fonctions précédemment portées par PNF et d'ores et déjà portées par l'AFB telles que :

- la formation. L'ATEN, atelier technique des espaces naturels, chargé de la formation d'agents du ministère de la transition écologique et solidaire est intégré à l'AFB. C'est aussi l'AFB qui porte le programme de formation en direction des agents des Parcs nationaux et des agents techniques de l'environnement au sens large.
- la paye. Les bulletins de paye sont gérés par l'AFB, plutôt que d'avoir une personne dans chaque Parc national qui prépare des bulletins.
- la production de logiciel, les réseaux informatiques, les messageries de télécommunication, les téléphones et les applications informatiques sont gérés par l'AFB.
- etc.

La convention de mise en œuvre du rattachement a bien pour objectif pour les Parcs nationaux de continuer à bénéficier de ces différents moyens.

Dans un premier temps, il faut que les premiers outils de l'annexe n°1 soient bien repris en charge par l'AFB parce qu'ils sont essentiels au bon fonctionnement des Parcs nationaux. Un travail s'amorce avec l'AFB sur la seconde annexe pour définir des orientations communes parce que la convention avec l'AFB est un bénéfice commun. Ce ne sont pas seulement les Parcs nationaux qui vont recevoir des bénéfices mutualisés, mais c'est aussi l'idée que l'AFB puisse s'enrichir de travaux qui sont produits par les Parcs nationaux et sans doute des travaux dans le domaine de la culture, du patrimoine historique et des paysages.

La présidente, avant de passer au vote, synthétise la lettre reçue de la part de **M. Bruno**, Maire de Ramatuelle : pour ne pas entraver le fonctionnement de l'ensemble des Parcs nationaux, **M. Bruno** se positionne pour voter en faveur de la convention. Il rappelle aussi qu'il tient à tout ce qui a été rappelé dans la motion et que si son conseil municipal s'est prononcé en 2015 pour l'adhésion de la commune de Ramatuelle à la charte du Parc national c'était par intérêt pour tous les projets qui étaient déclinés dans la charte.

M. Giran commente ce point pour attirer l'attention sur le fait que les communes qui ont adhéré ne l'ont pas fait, pour l'essentiel, pour la biodiversité mais pour tout autre chose. En aire d'adhésion, la biodiversité est secondaire.

La présidente indique que la biodiversité fait quand même partie de la charte.

Sans faire de procès d'intention, **M. Giran** a bien retenu la présentation efficace et bien préparée de **M. le directeur** mais à la fin c'est ce qui existe, et avant, c'est ce qui pourrait exister. C'est ce qui pourrait exister qui lui paraît important. Il demande à ce que tout soit fait pour ne pas revenir à la situation initiale des Parcs nationaux en 2003 où justement il n'y avait que la biodiversité et ils étaient tous en voie de coma profond.

Le directeur accuse réception du message de **M. le Maire**.

III. Convention de mise en œuvre du rattachement des Parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité.

La présidente souhaite, préalablement, faire un rappel des administrateurs qui sont appelés à voter cette délibération.

Le directeur précise que le conseil d'administration du Parc national est composé de 43 membres répartis au sein de quatre collèges :

1/ Le collège des représentants de l'État.

Les neuf représentants de l'État ne peuvent pas donner de pouvoir. Ils peuvent être représentés par un autre agent de leur administration.

Aujourd'hui, **M. Jacob** représente M. le Préfet du Var, il a donc voix consultative en tant que Commissaire du Gouvernement. Le Secrétaire général est donc représenté par Mme Berretta qui a voix délibérative.

2/ Le collège des personnalités décompte 15 personnes désignées *intuite personae* qui peuvent donner pouvoir à l'administrateur de leur choix. Exception faite pour le Conservatoire du littoral et l'AFB qui ne peuvent se faire représenter que par une autre personne de leur organisme.

3/ Le collège des collectivités territoriales. Les membres de ce collège ne peuvent être représentés que par des membres issus de la même assemblée. Soit l'assemblée délibérante de la collectivité a désigné les suppléants, soit, pour ce qui concerne le Maire d'Hyères, le président du conseil régional et le président du conseil départemental, ils peuvent se faire suppléer par l'élu de leur choix.

Aujourd'hui, pour le conseil régional, **Mme Maud Fontenoy** étant excusée, c'est **Mme Edwige Marino** qui a été désigné par le président du conseil régional pour le représenter.

4/ Le collège des représentants du personnel du Parc national est composé de Mme Aboucaya, titulaire et de M. Bergère, suppléant.

La présidente met au vote le projet de convention de mise en œuvre du rattachement.

M. Masson indique voter contre. Il précise que la ville de La Garde n'était pas favorable à entrer dans l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros. Cela a fait l'objet d'un certain nombre de discussions avec le directeur précédent. Finalement La Garde est rentrée dans ce parc national avec enthousiasme par rapport à des objectifs précis qui ont été déterminés. Aujourd'hui, c'est pour lui un peu le brouillard mais peut-être n'a-t-il pas tout compris. Il ne connaît pas vraiment les objectifs de cette convention comme l'a dit **M. le Maire d'Hyères**. Par rapport à cette nébuleuse, la ville de La Garde vote contre et n'exclut pas un retrait de la charte.

La présidente prend note mais propose d'apporter des éclaircissements à **M. Masson** ultérieurement.

M. Giran précise que la loi ne prévoit pas une possibilité de retrait pour les communes adhérentes.

► **La délibération n°19/18 est adoptée (pour = 17 + 1 pouvoir, absences = 8 + 2 pouvoirs, contre = 1). Voix consultative du président du CESC : abstention.**

La présidente remercie les administrateurs pour la richesse et le niveau des échanges qui ont eu lieu et ajoute que ce dossier sera suivi de très près, comme le ministre l'a proposé, avec un comité de pilotage.

Mme Aboucaya remercie, en tant que représentante du personnel du Parc national, les administrateurs qui ont relayé avec talent les inquiétudes du personnel auprès du ministère ici présent et du Ministre. Même si les agents respectent les communes qui ont adhéré quelques soient les motifs et les aideront dans leurs projets dans la mesure des moyens humains et financiers du PNPC, elle souhaite rappeler encore et toujours que la protection de l'ensemble des valeurs, y compris la biodiversité, est importante. En ce qui concerne le personnel du Parc national, la protection de la biodiversité est son cœur de métier et c'est dans son ADN. Elle voulait aussi rappeler que le dernier niveau de la biodiversité ce sont les écosystèmes qui représentent une partie non négligeable des paysages.

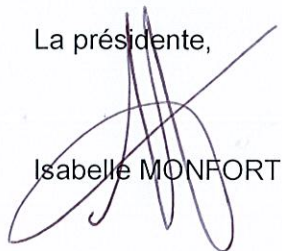
M. Creusefond demande à ce que soient intégrés dans les écosystèmes les êtres humains.

La présidente confirme que cela est le cas.

La présidente clôt la séance en informant qu'elle siégera à la première réunion du comité d'orientation mer et littoral le 17 mai.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra fin juin/début juillet avec le partage du verre de l'amitié pour le départ de M. Boudouresque et l'arrivée de **M. Martin** au poste de président du conseil scientifique du Parc national.

La présidente,



Isabelle MONFORT

Le secrétaire,



Marc DUNCOMBE